

Agir ensemble pour  
l'ENFANCE et la  
JEUNESSE



photo archives sos village d'enfants Draria

## L'édito

« *L'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur* » Déclaration de Genève.

Le terme « enfant » vient du latin « infans » qui signifie « celui qui ne parle pas ». Il représente dans la conscience collective l'avenir de toute nation, la partie la plus vulnérable de la population et la joie de vivre de toute famille. L'enfant est un adulte en devenir, qui ne peut se protéger mais c'est aussi un être humain ayant des droits, une personnalité et une identité qu'on se doit de respecter.

Le chemin pour la reconnaissance et la mise en place des droits de l'enfant a été long, de 1924, fin de la première guerre mondiale, au 20 novembre 1989 date de l'adoption de la convention internationale des droits de l'enfant. En ce qui concerne l'Algérie, en plus de la convention internationale des droits de l'enfant, l'état algérien a ratifié également la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain. En 1992, un plan d'action national en faveur de l'enfant a été élaboré et des financements spécifiques ont été attribués à différents secteurs (éducation, santé) pour permettre la mise en place de tous les services nécessaires pour évaluer et veiller à l'application de ces textes de loi.

Toutefois, ce n'est pas pour autant que tous les enfants ont accès au bien être et sont protégés des agressions diverses et variés. Effectivement, ces dernières années des phénomènes qui jusque là étaient quasi inexistantes ont pris une ampleur considérable. Le rapt d'enfants, les abus sexuelles sur des mineurs..., sont des indicateurs graves qui nous interpellent pour agir ensemble afin de stopper ces crimes.



Du droit d'exister, au droit à la sécurité, à la culture, à l'éducation, à la santé, au droit à avoir une famille..., de nombreuses organisations de la société civile, chacune selon sa vocation et son mandat, sont engagées pour assurer à l'enfant tous ses droits. Depuis l'association locale, qui avec le peu de moyens assure des cours de soutien, à celle qui œuvre pour améliorer son encadrement et sa pris en charge (formation d'éducatrices et puéricultrices, mis en place d'outils d'intervention pluri-acteurs...), à l'association qui milite et plaide au niveau national et international pour protéger ses droits.

L'association, au coté des services publics et des instruments et organismes internationaux, est pour cette population fragile, un acteur indispensable pour sauvegarder sa dignité, son choix de vie et ses chances d'avoir un avenir heureux. Les associations membre de Joussour œuvrant et agissant en ce sens sont nombreuses, cette mensuelle retrace des actions de quelques-unes d'entre elles.

F.A.S

## Réseau NADA: Un plaidoyer pour une évolution du code pénal lié aux droits des enfants

*Le réseau NADA est le réseau national pour la défense de droits de l'enfant. Créé le 05 janvier 2004 « NADA » est devenu peu à peu une référence algérienne pour la défense des droits de l'enfant. Le réseau a pour objectifs d'octroyer un espace d'expression pour les enfants, mais également de travailler en concertation avec tous les acteurs de la société civiles et les pouvoirs publics, nationaux et internationaux pour une meilleure reconnaissance et prise en charge des enfants en situation difficile.*

*Le projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance portant code pénal examiné actuellement au niveau du parlement propose de nombreuses recommandations. Ce travail institutionnel a fait appel aux connaissances et à l'expérience de terrain de la société civile algérienne. Le réseau NADA, a porté haut et fort son action de plaidoyer dans les plus hautes sphères de l'Etat. Il est aujourd'hui un partenaire de choix sur les questions des droits de l'enfant.*



Dans le cadre de ses activités de plaidoyer, le réseau NADA travaille depuis des années sur un recensement pragmatique des différentes formes de violences à l'égard des enfants sur le territoire algérien. En 2010 a été lancé un plaidoyer social et politique sur les violence sexuelles. Il a fallu dans un premier temps, effectuer un état des lieux des mécanismes de protection des enfants victimes de violence. Cette enquête, menée par des partenaires du réseau notamment «Acting for Life» (Organisation internationale basée à Paris, qui travaille sur les violences sexuelle) a accompagné NADA dans son enquête à travers plusieurs régions d'Algérie, en réunissant de nombreux acteurs (associations, parents, enfants).

Suite à ce travail de terrain, un schéma très clair a été établi concernant ces mécanismes de protection permettant au réseau NADA d'être plus précis dans l'élaboration de son plaidoyer. A partir de cette enquête, exploitée avec les pouvoirs publics et les institutions concernées par les droits des enfants (le ministère de la justice, de l'éducation, la santé, la solidarité et la

jeunesse) les lacunes du code pénal algérien en matière de droit de l'enfants ont été rapidement identifiées permettant d'ériger collectivement des recommandations. Le ministère de la justice s'est penché sur ces résultats et ses recommandations, suite à l'installation d'une commission interministérielle régit par le ministère de l'intérieur au sein de laquelle le réseau NADA a été invité à participer.

En cours de route d'autres phénomènes on frappé la société algérienne notamment l'enlèvement des enfants ainsi qu'une augmentation de la mendicité infantile. Le réseau NADA a donc profité de cet intérêt des pouvoirs publics pour élargir son plaidoyer et ainsi attirer l'attention sur une situation complète et actuelle. Les pouvoirs publics ont prit en compte ce travail de plaidoyer qui contenait plus de 50 propositions sur les différents aspects du code pénal et le code de la protection des enfants.

Une première proposition de révision du code pénal a été discutée en conseil du gouvernement, résultant l'introduction de nouveaux articles. Sur les 50 propositions, 7 ont été discutées en conseil des ministres. Au jour d'aujourd'hui ses propositions ont été présentées à l'Assemblée Populaire Nationale. Un travail étroit a débuté avec la commission juridique de l'APN.

D'autres points restent également à débattre, tels que le mandat de dépôt et sa durée qui met parfois en danger les familles ou encore la responsabilité pénale des enfants, estimée aujourd'hui par le code pénal algérien à 10 ans.

[http://www.nada-dz.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=46&Itemid=64](http://www.nada-dz.org/index.php?option=com_content&view=article&id=46&Itemid=64)

### L'observatoire

L'observatoire des droits de l'enfant est un projet né des suites de toutes les recommandations du comité international de Genève, ou le réseau NADA a présenté son rapport alternatif (présenté devant le comité pendant la présentation du rapport Algérie). Le comité international a édité 90 recommandations, parmi lesquelles l'installation d'un observatoire des droits de l'enfant, structure d'observation du niveau d'application des lois, des politiques et des stratégies liées aux droits des enfants. Suite à cette rencontre, le réseau NADA a pris contact avec la commission consultative des droits de l'homme en Algérie qui a installé un comité de coordination et de réflexion sur cette question. Le comité, composé de plusieurs acteurs institutionnels, mais aussi associatifs a travaillé sur le projet de l'observatoire. Une fois le projet validé, par la commission, une demande officielle auprès du gouvernement a été lancée afin de discuter le projet et sa mise en oeuvre.

Le gouvernement a envoyé officiellement le projet à tous les ministères pour avis et consultation.

## «Après 24 ans de l'adoption par les Nations Unies de la convention internationale relative aux droits de l'enfant, quel situation des droits de l'enfant en Algérie ?»

La violence et la délinquance sont deux phénomènes reliés par le fait que l'un conduit automatiquement à l'autre. L'approche clinique du phénomène de la violence apporte que tous les individus violents ont été des enfants violentés, de même les adultes maltraitants ont été des enfants maltraités, que les grand criminels ont été des enfants maltraités. Est-ce que ce n'est pas légitime de penser que les maltraitements de « l'histoire » ne trouvent pas leur origine principale dans les histoires de maltraitements infligés aux enfants.

En Algérie, les violences, que subissent les individus, surtout les enfants, et qu'ils continuent à subir, sont nombreuses, et se présentent à plusieurs formes (mauvais traitements physiques et/ou affectifs, cruauté mentale, sévices sexuels, exploitation commerciale, etc.) et connaissent une progression au fil des années. En 2012 et selon les déclarations des services de la police judiciaire chargés de la protection de l'enfance et de la délinquance juvénile, 50.000 enfants ont été maltraités, 10.000 violés, 350.000 travaillent au noir, 20.000 livrés à eux-mêmes et 15.000 présentés devant les tribunaux pour divers délits. Ces chiffres effrayants représentent 25 % des enfants algériens.

Aussi, les services de police ont recensé 5495 enfants victimes de violence au niveau national, dont 3222 enfants ont subi une violence physique et 1608 enfants victimes de violence sexuelle. A ces cas s'ajoutent les mauvais traitements avec 433 cas et enfin les enlèvements avec 186 kidnappings et détournements de mineurs. Toutes ces violences ont causé la mort de 28 enfants. Cela d'une part, et d'autre part, 18 enfants ont été victimes d'homicide volontaire dont des infanticides.

Par ailleurs, il convient de noter les résultats des différentes études sociologiques et les recherches scientifiques menées par les spécialistes, et qui font directement le lien entre maltraitements et problèmes de santé tant physique que psychique, entre maltraitements et exclusion sociale et même entre maltraitements et criminalité. Sur le plan de santé, plusieurs problèmes peuvent apparaître tels que les comportements agressifs et violents, les comportements criminels non violents, l'abus de toxiques, les comportements auto-agressifs et suicidaires ; les problèmes émotionnels, les problèmes relationnels, les difficultés scolaires, et les difficultés professionnelles », ce qui explique que ce phénomène détruira l'avenir de nos enfants donc l'avenir de toute la société.

L'Algérie n'est pas le seul pays confronté à ce genre de problème. Néanmoins, reconnaître que ces violences existent est déjà le début de la solution. Il reste à déterminer comment le présenter et le résoudre.

Si on revient sur les lois répressives (code pénal, art. 269, 314, 316, et code de déontologie médicale), elles n'ont jamais abouti à leur objectif escompté. De plus, chercher la solution dans « les liens familiaux » et « les valeurs traditionnelles » est une erreur, car la société algérienne a évolué et c'est au législateur de s'adapter à cette évolution.

C'est dans ce cadre que le réseau algérien NADA pour la défense des droits de l'enfant a saisi l'opportunité de la 24ème anniversaire de l'adoption, par les Nations Unies, de la convention internationale relative aux droits de l'enfant, de plaider et de sensibilisation sur le thème « violence et délinquance », afin d'ouvrir le débat autour de ces deux phénomènes qui nécessitent une intervention d'urgence et qui devrait susciter des débats nationaux et parlementaires pour prendre les mesures les plus adaptées.

*Par Abderahmen ARAR, président du Réseau NADA.*

La Convention internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), ou Convention relative aux Droits de l'Enfant, est un traité international adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989. Elle fait partie des instruments juridiques internationaux de garantie et de protection des Droits de l'Homme. Adopté en 1989, la Convention a pour objectif de protéger les droits de tous les enfants dans le monde. Cette Convention est le premier texte international juridiquement contraignant de protection des Droits de l'Enfant. Cela signifie qu'elle consacre une force obligatoire à l'ensemble des droits qu'elle énonce. Cela implique que les États qui ont ratifié la Convention ont l'obligation de respecter, et de faire respecter, tous les droits qu'elle consacre au nom des enfants. La Convention prévoit, dans sa partie II, que sa mise en œuvre soit contrôlée par un comité d'experts. Il s'agit du comité des droits des enfants qui surveille que l'ensemble des États parties respectent la Convention ainsi que les deux protocoles additionnels.

*La LAALEEMH, Ligue des Activités de Loisirs Educatifs pour Enfants en Milieu Hospitalier est un réseau régional, constitué de plus de dix associations, jeunesse et sports dispatchées sur 10 hôpitaux de l'algérois. Son champ d'action est assez large mais ses activités principales ciblent des enfants hospitalisés.*

*Partenaire principal de la Direction Jeunesse et Sport de la Wilaya d'Alger (DJS), elle dispose du financement du fond de Wilaya qui lui permet de mener à bien sa programmation annuelle. Outre les activités mises en place par l'équipe de la ligue, d'autres sont proposées par la DJS.*

*C'est dans ce cadre, que des séjours pour enfants ayant un handicap ont été organisés cette année parmi les nombreuses actions de la ligue.*

*A l'occasion d'une rencontre nous nous sommes entretenus avec Mme Ouahiba Mahamdoua, présidente de la ligue.*

### Comment est né ce projet?

Nous sommes une ligue de Wilaya et avons comme principal partenaire la Direction Jeunesse et Sport de la Wilaya d'Alger. Donc nous mettons en place certaines activités avec la DJS et d'autres directement avec les enfants de notre association.

Il faut savoir que le secteur de la jeunesse et des sports organise chaque année des séjours pour les enfants. Ils se sont dit que notre ligue, qui s'occupe d'enfants, pouvait intégrer des séjours particuliers à son programme. C'est ainsi que l'on nous a chapitré cette année dans notre programme des séjours de vacances pour enfants ayant un handicap.

C'était une expérience nouvelle qui devait avoir lieu en pleine période de Ramadan. Il fallait trouver l'équipe d'encadrement, une structure d'accueil, identifier les enfants... Comme nous sommes dans l'association, toutes des femmes audacieuses et téméraires nous avons accepté. C'était totalement inédit pour nous!

### Comment ont été sélectionnés les enfants bénéficiaires?

Je dois d'abord préciser que les enfants sélectionnés ont un handicap léger.

De plus nous ne voyions aucun intérêt à faire des séjours avec des enfants ayant un handicap entre eux, chose

qui n'aurait rien changé à leur vie, donc nous avons pris la décision d'intégrer d'autres enfants particuliers aussi, issus de quartiers populaire, avec une situation sociale précaire ou encore des orphelins qui n'avaient pas de handicaps.

En contact avec différentes associations sur le territoire algérien, nous étions en lien avec une association de tourisme pour personnes vivant avec un handicap «L'agence nationale d'échange et de tourisme pour handicapés». Avec la présidente de l'association nous avons discuté du projet et elle a été tout de suite très intéressée. La première équipe, que l'on a mis en place, l'équipe pilote, était d'Alger, ensuite nous avons reçu des enfants de Constantine puis d'Adrar. Tout l'intérêt du travail en réseau était de pouvoir mobiliser des enfants sur tout le territoire. Pour cette activité, la notion de réseau a été primordiale.

### Comment s'est construite l'équipe encadrante?

L'idée du projet était super, mais la concrétisation était beaucoup plus difficile. Grâce aux relations de la ligue nous avons pu mobiliser le Dr. Hamèche, le patron du département de psychologie de l'université de Bouzarea. Le Dr. Hamèche est un habitué des séjours avec des jeunes et des enfants, mais il n'avait pas encore expérimenté les séjours avec des enfants ayant un handicap. En discutant, nous nous sommes rendu compte que sa fonction de Docteur en psychologie apportait une plus-value à cette expérience. Comme il a un diplôme de directeur de centres de

vacances, nous l'avons choisi pour diriger ces séjours. Il s'est chargé de mettre à notre disposition son équipe. Nous avons même intégré un animateur ayant un

handicap. Au début, il y'avait certaines réticences mais il s'est avéré que c'était un exemple de discipline de sérieux et de travail. Comme quoi les préjugés ont la peau dure! Nous nous sommes occupé de la logistique et de l'organisation des séjours, mais nous tenons véritablement à remercier et à féliciter l'équipe pédagogique pour son extraordinaire travail! (...)



Départ en bus pour les enfants d'Alger



Les enfants d'Alger en activité



A l'heure du coucher...

### Quels ont été vos partenaires?

Concernant les financements, nous avons été financés en totalité par les fonds de Wilaya. Une bonne enveloppe nous a permis de travailler dans de bonnes conditions.

Nous avons par la suite associé l'APC de Hajret Noss, à Cherchell dans la Wilaya de Tipaza qui nous a mis son auberge de jeunesse à disposition.

Tous les responsables ont joué le jeu, les autorités locales également, les pouvoirs publics...Grâce à cette opération nous avons mobilisé toute la Wilaya de Tipaza, car c'était la première fois même pour eux, voir des enfants du Sud n'est pas courant là-bas. Une mention particulière au Président de l'APC, car il s'est impliqué de façon extraordinaire. Nous avons l'habitude de travailler avec les pouvoirs publics et ce n'est pas toujours évident! Avec ce monsieur c'était tellement naturel que nous avons été agréablement surpris.

### Comment se sont déroulés les séjours?

Nous avons organisé trois séjours de 10 jours chacun pendant la période du Ramadan. Les enfants ont pu bénéficier d'un panel d'activités menées à bien par l'équipe pédagogique. Des journées à la plage, des veillées, des ballades, du matériel pédagogique était à leur disposition pour les différentes activités...il était important qu'il y ait une action éducative derrière le séjour, il ne suffit pas de rassembler des enfants sans objectifs.

Tous les enfants participaient ensemble aux mêmes activités, nous n'avons pas fait d'activités spécifiques aux enfants handicapés. Les enfants sont bien moins jugeant que nous adultes, là où nous voyons un enfant handicapé, l'enfant lui voit tout simplement un camarade, comme lui. Nous n'avons pas eu le sentiment que les enfants handicapés étaient isolés, et nous sommes très fiers de cela.

### Quels ont été les résultats?

Les enfants ne voulaient plus rentrer chez eux! Les parents ont été plus qu'émus du résultat, ils n'avaient jamais vu leurs enfants aussi épanouis. C'est une expérience très positive pour les enfants, pour les parents mais aussi pour nous. D'autres enfants souhaitaient encore participer à ces séjours mais malheureusement nous avons d'autres activités de la ligue à mettre en place. Alors à quand la deuxième session?

*Les séjours ont été restitués sous format DVD, disponibles à la ligue à la demande.*



Des fillettes d'Adrar



Activité plage



Le spectacle des enfants



La Boom avec les enfants d'Adrar

## INFOCOM DE GUELMA: Droits des enfants, de la formation à l'exposition

*Dans le cadre des activités communes de la Fondation Anna Linth (FAL), une formation concernant les techniques de communication et d'animation pour réussir une interactivité avec des enfants a été organisée au niveau du siège de NADA. De nombreuses associations membres de Jousour ont participé à cette formation. L'association INFOCOM de Guelma, nous a fait parvenir ses impressions sur sa participation.*

Le projet consistait à soutenir la capacité des enfants à être acteurs de leur vie et ainsi d'influencer sur la qualité de leurs droits à l'expression, en augmentant la capacité des différents protagonistes à pouvoir mieux répondre aux besoins des enfants, en soutenant la naissance de l'esprit critique chez ces derniers et leurs permettre de penser par eux-mêmes et d'être en mesure de devenir des citoyens actifs et réfléchis de la société.

L'action a promu le soutien des espaces de créativité et d'expression qui facilitent l'aptitude des enfants à revendiquer leurs droits et leurs places dans la société. Elle a permis de renforcer les associations présentes avec des pratiques novatrices favorisant l'expression, la prise d'initiatives et la participation des enfants sur leurs droits.

L'association INFOCOM de Guelma a envoyé un jeune membre de son association afin de profiter des savoirs faire des formateurs, et ainsi faire bénéficier son territoire d'une exposition sur les droits des enfants.

Suite à cette formation, la FAL a en effet doté chaque association participante de 13 planches très bien conçues relatant les droits des enfants à travers le monde, avec pour objectif de réaliser au moins 4 expositions sur chacun des territoires. Ce travail a permis de se concerter autour d'une thématique identifiée et de réfléchir à bien mener des actions en réseau.



Formateur de l'association INFOCOM



Les enfants portant les planches et leurs droits



Les enfants avec le président de INFOCOM

L'association INFOCOM de Guelma a donc mobilisé son réseau local, associations, établissements de jeunesse partenaires... afin d'essayer de monter en concertation des actions thématiques en exploitant cette exposition.

INFOCOM a donc travaillé avec l'association des activités de jeunes de Belkheir, en menant une action pour 65 adhérents, des groupes des scouts musulmans Algériens SMA de Belkheir et de Guelma pour 200 adhérents, un établissements de jeunesse qui est la maison de jeunes de proximité et qui compte 120 adhérents ainsi que la Ligue de wilaya de sports pour tous qui compte 70 adhérents.

Cette exposition a également été associée à d'autres manifestations locales notamment la semaine de sensibilisation organisée par la Direction de l'Action Sociale de Guelma. Une couverture médiatique et une émission en direct de la radio régionale de Guelma autour de cette thématique marque une fois encore l'importance de la thématique ont permis de plaider pour la sauvegarde des droits des enfants sur le territoire algérien. Des débats sont poursuivis sur la page Facebook de l'association.

Une mobilisation qui encourage l'association à organiser beaucoup d'autres actions, à l'avenir car au-delà de l'événement cette action a servit à renforcer le travail en réseau.

## SMA BOUIRA: La caravane de la citoyenneté

Le projet «Caravane de la citoyenneté» est basé sur le renforcement de la citoyenneté et les valeurs démocratique chez les enfants par des jeunes âgés de 15 à 30 ans des 05 communes défavorisés de la Wilaya de Bouira.

Pour mener à bien cette caravane, les SMA de Bouira, bénéficiaires d'un FAIJ, fond d'appui aux initiatives de jeunes, ont mis en place une équipe responsable du projet, composée essentiellement des jeunes animateurs scouts déjà formés comme animateurs d'enfants et de jeunes pour mettre en œuvre les différentes activités.

Une fois formée, cette équipe a encadré les enfants, filles et garçons, âgés de 05 à 15 ans dans cinq communes de la Wilaya de Bouira sur les valeurs démocratiques et la citoyenneté à travers la mise en place d'une caravane de la citoyenneté.

Un programme riche allant des simples loisirs tels que le théâtre, des animations avec des Clowns et des marionnettes à l'éducation à la citoyenneté par un travail plus approfondi sur les notions de volontariat, ou encore la mise en place d'un espace de concertation entre les pouvoirs publics locaux et les enfants à travers l'expérimentation des conseils d'enfants au niveau des APC.

En effet, les SMA de Bouira on réussi le pari fou, d'organiser les conseils communaux d'enfants dans chaque commune concernée par le projet, avec des tables rondes et des rencontres enfants-pouvoirs publics donnant ainsi l'occasion aux enfants et aux élus de pouvoir échanger sur des questions diverses.

Ainsi les enfants ont pu exposer leurs problèmes dans tous les domaines qui les concernent aux responsables politiques et administratifs. Ils ont tenté ensemble de trouver des solutions lors d'une réunion officielle spécialement organisée pour traiter des problèmes liés aux enfants.

Un forum a également été organisé pour préparer une session d'Assemblée Populaire de Wilaya des enfants. Les animateurs et les enfants ont travaillé à des rapports sur des sujets relatifs aux droits et besoins des enfants qui ont été présentés lors d'une session d'APW avec la présence du Wali.

Cette APW était constituée des enfants élus des cinq conseils communaux des enfants, de monsieur le Wali, du président de l'APW et tous les membres de l'assemblée populaire ainsi que les directeurs des secteurs concernés par l'enfance (éducation, santé, environnement...).

Le projet a été clôturé par l'organisation d'une visite des instituts parlementaires (l'Assemblée Populaire Nationale et le Sénat). Il a été encadré par les jeunes scouts et animé

par les enfants membres des conseils des d'APC d'enfants des cinq communes déjà sélectionnées.

Préparation des conseils d'enfants



Les enfants en activité



Les animateurs préparant les jeux



## ASSOCIATION EL BAYADA: Un clip par et pour les enfants

L'association des Activités des Jeunes de la Maison des Jeunes, Bayada. El-oued a pour vocation d'organiser des activités culturelles et éducatives en direction des jeunes. L'association a bénéficié d'un projet FAIL (Fond d'appui aux initiatives locales) et d'un projet FAIJ (fonds d'appui aux initiatives de jeunes).

Grâce à ces deux financements de Jousour, l'association a pu renforcer ses capacités humaines (formation) et matériels (équipements audiovisuel et informatiques). Elle a également réalisés des activités culturelles et d'éducation à la citoyenneté au moyen de l'utilisation de ces outils audiovisuels.

Le projet FAIJ consistait à donner la parole à travers la vidéo et l'image à des jeunes de différents milieux sociaux, et d'horizons divers y compris des jeunes en situation de délinquance ou prédélinquance qui se retrouvent en maison de correction.

Les documents produits (documents vidéo et photos) ont permis par la suite d'organiser et d'animer des rencontres avec des jeunes de la région pour leur donner à eux aussi l'occasion de s'exprimer, de dialoguer sur des questions liées à la citoyenneté et d'être écoutés sur leurs attentes dans ce domaine.

Hors projets, l'association avec l'appui de bénévoles professionnels de l'audio-visuel a soutenu des jeunes talents de la région pour réaliser des clips professionnels (musique traditionnelle de la région, RAP, chansons pour enfants..)

Un des produits dont l'association est très fière est un clip réalisé par et pour les enfants. Ils ont fait appel à la participation d'une dizaine d'enfants. Il s'agit d'un clip de sensibilisation aux effets néfastes du tabagisme, ou encore un autre sur les comportements a adopté en collectivité, créant ainsi un double impact. Non seulement les jeunes ont transmis des messages à leurs pairs en les faisant directement participer à leurs projets, mais l'idée de faire passer des messages d'éducation à la citoyenneté à d'autres jeunes à travers des enfants, a intensifié la réflexion de ceux et celles qui doivent en temps normal donner l'exemple.

L'association a poursuivi ses actions au-delà du FAIL et du FAIJ. En effet, un des objectifs principaux du projet était de permettre aux jeunes réalisateurs de se professionnaliser et ainsi rendre leurs produits audiovisuels diffusibles. Grâce au matériel financé par Jousour, le pari a été gagné par toute l'équipe de l'association El Bayadha, qui s'est mobilisée autour de la réalisation d'un clip musical avec pour rôles principaux des enfants!

Ce clip a été diffusé sur la chaîne de télévision El chourouk tout l'été. Il est maintenant disponible sur le

lien suivant: <http://www.youtube.com/watch?v=8yK5APTP8s0&feature=youtu.be>

Et le **making-of** sur le lien suivant: <http://www.youtube.com/watch?v=latgMIMjgU0&feature=youtu.be>

Photos tirées du clip vidéo



*SOS Village d'enfants est une organisation internationale mondiale créée en 1949 par Herman Mayner (lui-même orphelin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale), parti de l'idée de bannir le système d'orphelinat classique. Le 1<sup>er</sup> village a été construit en Autriche et quelques années plus tard, le modèle s'est répandu à travers le monde et a été adopté dans 133 pays. Il existe aujourd'hui plus de 600 villages à travers le globe.*



Le village de Draria

Le concept du village d'enfants est régi par quatre principes, la maison familiale est gérée par la mère SOS : une éducatrice formée pendant 2 ans pour devenir une mère. C'est comme une maman, mais elle est professionnelle. Le maintien des fratries est un principe important, les frères et sœurs biologiques ne sont pas séparé-e-s, ils vivent ensemble dans la même maison et grandissent ensemble (dans la majorité des cas, ils sont en général séparé-e-s et placé-e-s dans différents centres ou systèmes). La maison SOS est un toit, un foyer chaleureux, qui confère un sentiment d'appartenance et permet l'identification de l'enfant avec le lieu. Les enfants s'approprient leurs maisons et leurs chambres. Ces maisons constituent un village, géré par un directeur qui représente d'une certaine façon la figure paternelle qui, après les heures administratives, fait le tour de toutes les maisons.

Le village de Draria se définit comme étant une ONG de terrain. C'est l'une des rares ONG qui prend en charge les enfants 24 heures sur 24. Beaucoup d'autres organisations travaillent pour et avec des enfants, mais leurs programmes contiennent des activités ponctuels, ou des projets à durée limitée, contrairement au village qui assure des activités en continu. Ce qui est intéressant avec cette formule, c'est que les enfants bénéficient d'une prise en charge et d'un accompagnement quotidien, et ce, au-delà de l'âge de majorité. Ainsi, la mise en place d'une planification de développement des jeunes (PDJ) permet une orientation des pensionnaires

jusqu'à l'atteinte d'une autonomie totale (estimée, en moyenne, vers l'âge de 27 ans).

C'est une prise en charge de type familial, qui se déroule en quatre étapes principales : de 0 à 15 ans les enfants vivent avec la maman SOS, au-delà de 15 ans, filles et garçons sont séparés et intègrent «la Maison Encadrée» où ils-elles vivent avec un éducateur (grand frère, grande sœur) le référent adulte. Il oriente, répond aux interrogations et gère leurs difficultés d'adolescent-e-s.

Après 18 ans les jeunes sont placé-e-s par groupes de 2 à 4, dans «l'Appartement Indépendant», toujours sous le suivi de leur ancien-ne éducateur-trice. Ce sont des appartements loués hors village (par l'ONG), ou ils peuvent continuer des études, suivre une formation professionnelle, puis commencer à travailler. Ils gèrent leur budget, contribuent au loyer, jusqu'à être capables de se prendre complètement en charge.

Lorsqu'une autonomie complète et optimale est atteinte, ces jeunes adultes peuvent décider de partir, de faire leur propre vie.

Il est important de signaler que chaque enfant bénéficie d'un « Money Gift », une sorte de compte d'épargne alimenté régulièrement par des donateurs à travers le monde (des parrains/marraines). Ce montant, qui varie entre 100.000 da et 300.000 da peut servir à se lancer



dans un projet personnel, mais aussi comme fond de secours. Ces concepts et méthodes, à caractère pédagogique et très familial, contribuent à l'épanouissement de ces enfants, et donnent des résultats surprenants.

(...)

(...) Ainsi, durant les trois dernières années, et de manière consécutive, il y'a eu un résultat de 100% de réussite pour le BAC, le BEM et l'épreuve de 6<sup>ème</sup>.

A ce jour, plusieurs ont réussi à se marier et à fonder une famille, et un grand nombre finit des études universitaires. Plusieurs adultes ayant grandi au centre, gardent un contact permanent avec ce dernier, et reviennent partager leur expérience de réussite avec les pensionnaires, servant ainsi de modèle pour inspirer les enfants.

Au-delà de ce travail au quotidien, et qui constitue déjà une grande charge de responsabilité, l'ONG s'implique également dans le travail de plaidoyer, notamment en partenariat avec le réseau NADA pour la protection de l'enfance. L'ONG a été membre de la commission de la refonte des systèmes de prise en charge des enfants assisté-e-s ; l'un des principaux résultats obtenus, est que l'âge minimum requis pour qu'une juge des mineurs accorde le placement d'un enfant dans un village, est passé de 6 à 3 ans, ce qui permet de récupérer des enfants à un âge plus jeunes. Toutefois, le décret d'application de ce changement de loi est toujours en attente.

C'est d'ailleurs dans le cadre de cette refonte que L'ONG s'est impliqué dans la prévention de l'abandon, travaillant avec un public cible différent, mais tout aussi sensible : les familles monoparentales. Ainsi, le programme « renforcement de la famille » (PRF) œuvre pour renforcer les capacités d'autonomie des pères et mères qui sont dans l'incapacité d'assurer une prise en charge correcte de leurs enfants. Ce programme, au vu du contexte, touche majoritairement des mères célibataires, divorcées, ou veuves. Elles sont prises en charge par le

programme pour suivre des formations et des activités de soutien allant jusqu'à 3 ans, pour qu'elles puissent devenir autonomes. Ainsi, les enfants restent auprès de leur mère (ou père), mais dans de bonnes conditions de vie.

Pour arriver à maintenir tout ce travail, l'ONG s'entoure de divers partenaires, comme les directions de l'action sociale, les cellules de proximité, ainsi que, pour certaines régions, l'appui des APC. L'ONG a également mis en place une stratégie de recherche de fonds très efficace, qui lui permet de couvrir 70% des besoins du village (le village Algérien est le seul pays en Afrique à atteindre ce taux) via des sponsors et des donateurs, ainsi que l'implication d'entreprises privées et publiques via le « parrainage entreprises » (une société s'engage à prendre en charge les frais d'une Maison SOS).



Une famille du village

A signaler que la contribution des pouvoirs publics algériens est de 0,36%, alors que le travail de cette ONG devrait lui valoir le titre « organisation à utilité publique ». L'ONG relève également sa difficulté à obtenir un agrément en tant qu'« association internationale.

Toutefois, il y a une vraie reconnaissance du village par les cellules de proximités et la DAS (direction de l'action sociale) qui n'hésitent pas à leur confier les enfants.

#### *Pour suivre l'actualité du village:*

<https://www.facebook.com/pages/SOS-Villages-dEnfants-Algérie-Page-Officielle/251417701550001>

### **SOS villages d'enfants dans le monde**

En tant qu'organisation non gouvernementale, «SOS villages d'enfants» est dédiée depuis 1949 aux besoins des enfants vulnérables et à la défense de leurs droits. Les équipes travaillent de manière indépendante et n'appartient à aucune branche religieuse ou politique. SOS est active dans 133 pays du monde. Chaque pays où SOS est active possède une organisation nationale, reconnue et autonome, avec ses propres statuts et son conseil d'administration. Elles souscrivent toutes aux statuts et aux principes internationaux de SOS Villages d'Enfants. Ainsi, toutes les organisations SOS partagent une même vision et travaillent selon le même système administratif et financier. Le revenu de SOS-Kinderdorf International a atteint 943,5 millions d'euros en 2012. Près de 90% provenaient des organisations SOS d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Celles-ci veillent à ce que les projets dans les pays en difficultés puissent être financés. La plupart de ces organisations ont elles-mêmes des projets dans leur propre pays.

Depuis sa création, le programme concerté pluri-acteurs Joussour a montré beaucoup d'intérêt aux questions liées à l'enfance que se soit dans le cadre des fonds ou des études et autres activités du Programme.

En 2010, Joussour a publié un référentiel des dispositifs de protection de l'enfance et de la jeunesse. Il permet d'avoir une image claire sur ce qui se fait en matière de protection de l'enfance dans le contexte algérien. Il porte sur 3 axes :

1. le cadre législatif international (convention internationale relative aux droits de l'enfant, approche et stratégie de l'UNICEF),
2. le cadre législatif algérien
3. les dispositifs de protection en Algérie.

Ce troisième axe présente plusieurs organisations privées et publiques, nationales et internationales ainsi que des exemples d'interventions en réseau. Il traite de six situations difficile et de vulnérabilité que peut rencontrer l'enfant :

- *Enfant privés de soins parentaux,*
- *Enfant victime de violence et de précarité*
- *Enfant affecté par le VIH SIDA et toxicomanie*
- *Enfant exploité / travail avant l'âge légal*

→ *Enfant ayant affaire à la justice*

→ *Enfant en situation de handicap et hospitalisation de longue durée*

Pour chacune des situations, l'auteur, Mme Kessai B, présente les textes de loi puis l'intervention de différents acteurs. Depuis 2007, Joussour a financé et accompagné une quarantaine de projets en faveur des enfants, sur différents fonds et différentes régions en milieu rural et urbain. Les thématiques traitées sont très diversifiées à l'image de la diversité des membres de Joussour. Elles se résument comme suit :

- Education non formelle (préscolaire, scolaire, éducation citoyenne...),
- Droits (espace de concertation, l'enfant et la politique, droits des enfants ayant un handicap...),
- Culture et loisir (mise en place de bibliothèques, d'ateliers de musique, création d'espace de jeu...)
- Santé (l'enfant et le sida, l'amblyopie, caravane médicale...)
- Psychosocial (création d'espace d'éveil pour la petite enfance, crèche...).

**F.A.S**

### Lancement du FAIL Béjaia



Le Programme PCPA - JOUSSOUR lance, dans le cadre du Fonds d'Appui aux Initiatives Locales

(FAIL), un appel à propositions qui s'adresse aux associations locales de la Wilaya de Béjaia dont les projets concernent l'enfance et de la jeunesse. A cette occasion, le samedi 26 Octobre dernier, une équipe du PCPA Joussour en partenariat avec la DJS a animé au niveau de l'auberge de jeunesse de la wilaya de Bejaïa, une rencontre d'information autour du Fonds d'Appui aux Initiatives Locales. Toutes les informations liées à cette rencontre se trouvent sur le lien suivant: <http://www.pcpalgerie.org/?Lancement-du-FAIL-Bejaia>

### Cellule de coordination



Dans le cadre de la constitution de son équipe pour la deuxième phase du PCPA joussour, la cellule de coordination souhaite la bienvenue à sa nouvelle recrue: Sami Loucif, nouveau chargé d'animation et de suivi.

### Association AHLA Bouzegène

Le 28 octobre dernier, l'association AHLA de Bouzegène en partenariat avec l'ambassade de France et Handicap international a tenu dans la salle des fêtes du village, son séminaire sur l'éducation inclusive. Réunissant une cinquantaine de personnes dont des élus représentant l'APC de Bouzeguène et la Wilaya de Tizi-Ouzou, un débat a pu être mené sur la place des enfants handicapés dans les instances scolaires en Algérie. L'association a obtenu un financement de l'APC pour le fonctionnement de son centre éducatif pour enfants handicapés. Toutes les recommandations émanant de cette rencontre seront disponibles sur le site internet de Joussour très prochainement.

### Cités Unies France



Dans le cadre de l'organisation du forum mondial Educa'sport qui se tiendra à Paris les 28 et 29 novembre prochains, Cités Unies France organise une table ronde sur le sport dans la coopération décentralisée. A cette occasion la Mairie d'Aubervilliers et son service jeunesse et sport interviendra sur les échanges sportifs entre la France et l'Algérie.

**BREVES**

## JOUSSOUR: Appels à candidatures

- Le PCPA JOUSSOUR recrute **un-e chargé-e-d'animation et de suivi**. Toutes les informations relatives à ce poste sont disponibles sur le lien suivant: <http://www.pcpalgerie.org/?Appel-a-candidature-Charge-e-d>
- Le PCPA JOUSSOUR recrute **un-e chargé-e- de suivi des appels à propositions et des projets**. Toutes les informations relatives à ce poste sont disponible sur le lien suivant: <http://www.pcpalgerie.org/?Appel-a-candidature,760>

**Date limite d'envoi des candidatures le  
10 novembre 2013**

<b>L'agenda</b>	<b>Novembre</b>			
	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>7 au 9</b>	<b>9</b>
	- Association SDH "SDH garden"	-Association Petit Lecteur Stage Conte et Musique jusqu'au 9 novembre	- Organisation de la formation GCP Béjaia	- Association ADEM Séminaire: «L'accessibilité: un droit pour tous»
	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>27 au 29</b>	
	- Forum France'Algérie Festival Algérie en mouvement jusqu'au 16	- CFSI Séminaire: Société civile et pouvoirs publics	- Cités unies France Forum Educa'sport	

La mensuelle est un outil de communication mis à disposition des membres de Joussour. N'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions et articles pour publication.

Contact:

Melle Koussa Intissar  
0555207404  
[pcpa.com@gmail.com](mailto:pcpa.com@gmail.com)

### Cellule de coordination du programme JOUSSOUR

Adresse : 8, rue Semghouni (ex-rue de l'Oasis), Kouba, 16 000 Alger, Algérie  
Tél. / Fax : 00 213 (0) 21 77 56 73  
Site Internet : [www.pcpalgerie.org](http://www.pcpalgerie.org)

